

*Questions orales*

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Oui, madame le Président, nous regrettons que le gouvernement péquiste ait refusé l'accord que nous croyions qu'il accepterait avec le gouvernement fédéral pour que nous dépensions ces 170 millions de dollars au moins en partie par le truchement des municipalités selon des priorités qu'elles peuvent définir. Nous le regrettons, mais nous sommes fermement résolu de voir à ce que ces 170 millions de dollars soient dépensés néanmoins dans la province de Québec, malheureusement pas en collaboration avec les municipalités. Mais nous trouverons certainement dans le secteur public fédéral et dans le secteur privé de la province de Québec des voies pour que ces sommes soient dépensées utilement pour la reprise économique et la création d'emplois au Québec.

## ON DEMANDE SI LES JURIDICTIONS PROVINCIALES SERONT RESPECTÉES

**L'hon. Roch La Salle (Joliette):** J'aimerais poser une question supplémentaire, madame le Président. J'apprécie beaucoup le fait que le très honorable premier ministre assure à la population du Québec qu'elle touchera ces 170 millions de dollars, car elle en a besoin. Hier le premier ministre répondait au député de Beauharnois-Salaberry en disant qu'il entendait de toute façon, étant donné l'absence d'un accord avec une ou des provinces, subventionner directement les municipalités. Le ministre des Affaires municipales du Québec semble disposé à dépenser la partie que le Québec devait dépenser dans le cadre des programmes RELAIS pour les municipalités, c'est sa juridiction. Est-ce que le premier ministre qui nous laissait supposer que le gouvernement fédéral avait décidé de subventionner directement les municipalités aurait décidé aujourd'hui de respecter les juridictions provinciales?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, il me semblait que le député de Joliette faisait preuve d'ouverture d'esprit dans sa première question parce qu'il semblait surtout se préoccuper du fait que les sommes soient dépensées au Québec. Bien sûr, ma réponse hier au député de Valleyfield était faite dans l'assurance que j'avais à ce moment-là que le gouvernement péquiste suivrait les négociations et consentirait à la signature dont il était question, nous permettant de cette façon d'entrer directement en relations avec les municipalités. Maintenant qu'il n'est est plus ainsi, je ne sais plus ce que le député veut dire quand il parle de respect des juridictions provinciales. Les autres provinces qui nous permettent d'aider directement les municipalités ne feront certainement rien d'anticonstitutionnel, et s'il s'agit d'une décision politique du gouvernement péquiste qui ne veut pas que nous ayons des relations directes avec les municipalités, la première question du député et ma réponse indiquent certainement que nous voulons bien dépenser ces sommes dans la province de Québec d'une façon légale, mais nous ne pouvons plus le faire de la façon dont je l'envisageais hier.

• (1440)

[Traduction]

## LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE L'HONORABLE GEORGE BUSH, VICE-PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

**Mme le Président:** Je tiens à saluer la présence à notre tribune du vice-président des États-Unis, l'honorable George Bush.

**Des voix:** Bravo!

\* \* \*

## LES DROITS DES AUTOCHTONES

LA SITUATION DES FEMMES AUTOCHTONES—LE LIBELLÉ DE L'ACCORD CONSTITUTIONNEL

**M. Rod Murphy (Churchill):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Comme il le sait, M. Charlie Watt, de l'Inuit Tapirisat du Canada, s'est joint aux autochtones qui prétendent qu'on a modifié les dispositions constitutionnelles prévoyant l'égalité des hommes et des femmes autochtones. Selon M. Watt, on a agi ainsi, car, en vertu de la disposition initiale, le gouvernement fédéral aurait dû accorder certains avantages à des milliers de femmes et d'enfants, ce qui n'est plus le cas. Le ministre est-il en mesure d'affirmer qu'il n'y a eu aucune modification et que le nouveau libellé ne privera pas les femmes autochtones non inscrites et leurs enfants d'avantages auxquels ils auraient droit?

**L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice):** Madame le Président, cette question m'a déjà été posée l'autre jour par un député de l'opposition officielle. Je ne peux que répéter que l'entente qui a été rendue publique est celle qui a été conclue en comité; tous les gouvernements provinciaux et une partie des groupes autochtones reconnaissent le texte qui a été adopté.

Certains groupes autochtones croient de bonne foi que les propositions qu'ils ont soumises ont été acceptées, ce qui n'est pas le cas. On ne les a pas débattues et aucun accord n'est intervenu à leur sujet. Cette méprise est regrettable, mais nous n'y pouvons rien. Nous pensons cependant encourager la discussion, le plus tôt possible, de cette question dans le cadre des pourparlers en cours. Le Conseil des autochtones du Canada est d'ailleurs, sauf erreur, prêt à accepter cette solution.

ON DEMANDE LE DÉPÔT DE LA TRANSCRIPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION

**M. Rod Murphy (Churchill):** Madame le Président, selon le ministre, on se serait mépris sur les faits. Des groupes d'autochtones prétendent que c'est la proposition qu'ils ont avancée qui a été adoptée et que ce qu'on peut dire de plus